

FONDS RHODANIEN DE FORMATION

114, chemin de la Sauvegarde

69130 ECULLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SIREN 797619921

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Administrateurs du fonds de dotation, FONDS RHODANIEN DE FORMATION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation, FONDS RHODANIEN DE FORMATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DU FONDS DE DOTATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 25 juin 2024

TALENZ ARES LYON



Rémi CHARNAY
Commissaire aux Comptes
Associé

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	10 187	5 942	4 245	7 640
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	343 688	0	343 688	343 688
Constructions	1 593 672	236 300	1 357 371	1 415 141
Installations techniques, matériel et outillage industriels	296 172	75 443	220 729	240 667
Autres immos corporelles	393 492	151 157	242 335	280 722
Immobilisations corporelles en cours		0		
Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 899		1 899	1 899
TOTAL (I)	2 639 109	468 843	2 170 267	2 289 756
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés			0	
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres	22 974		22 974	
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments de trésorerie (Livret A)	30 268	0	30 268	29 410
Disponibilités	99 741	0	99 741	216 108
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	152 983	0	152 983	245 518
Frais d'émission des emprunts (III)	X		X	X
Primes de remboursement des emprunts (IV)	X		X	X
Ecarts de conversion actif (V)	X		X	X
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 792 092	468 843	2 323 249	2 535 274

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	2 000	2 000
Fonds statutaires	2 000,00	2 000
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	103 686	83 947
Excédent ou déficit de l'exercice	10 116	19 739
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	115 802	105 686
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou do		
Fonds dédiés	2 021 861	2 228 581
TOTAL (II)	2 021 861	2 228 581
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étal	82 815	91 353
Emprunts et dettes financières div		
Dettes fournisseurs et comptes rat	1 383	1 626
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	984	1 583
Dettes sur immobilisations et com		
Autres dettes	100 405	106 445
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	185 586	201 007
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 323 249	2 535 274

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	379 999,90	582 197,57
Dons manuels	379 999,90	560 976,92
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	0,00	21 220,65
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	586 720,09	623 861,62
Autres produits (y compris dons en nature)	10 233,53	2 754,37
TOTAL I	976 953,52	1 208 813,56
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	189 970,31	189 687,60
charges de bureau	7 527,42	4 985,54
Entretien rue de Rennes	580,39	4 724,78
honoraires	20 176,88	33 618,49
Honoraires formation (F.D.)	31 792,50	34 435,90
Honoraires traduction bible (Mission sociale)	19 284,83	4 546,54
loyers et charges rue de Rennes	26 315,08	25 567,95
charges copro St-Marc	1 429,65	1 587,76
Assurances	720,09	1 188,50
Fabrication bulletins et location fichiers (F.D.)	46 045,02	45 298,73
Frais postaux (F.D.)	36 098,45	33 733,41
Aides financières (Mission sociale)	242 607,47	280 500,00
Impôts, taxes et versements assimilés	2 406,00	1 676,00
Salaires et traitements	18 071,05	13 927,34
Charges sociales	5 534,57	5 965,33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	127 415,66	124 765,65
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	379 999,90	560 976,92
Autres charges	2 446,82	6 386,93
TOTAL II	968 451,78	1 183 885,77
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	8 501,74	24 927,79
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	857,33	399,40
TOTAL III	857,33	399,40
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 644,11	1 802,99
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 644,11	1 802,99
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-786,78	-1 403,59
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	7 714,96	23 524,20

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 401,32	100,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	2 401,32	100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0,00	3 885,44
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	0,00	3 885,44
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 401,32	-3 785,44
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00
Total des produits (I+III+V)	980 212,17	1 209 312,96
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	970 095,89	1 189 574,20
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	10 116,28	19 738,76
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	
Bénévolat	0,00	
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0,00	
Mise à disposition gratuite de biens	0,00	
Prestations en nature	0,00	
Personnel bénévole	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008, déclaré en Préfecture du Rhône le 10 juin 2013

Siège : 85bis avenue du Point du Jour 69005 LYON

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a commencé le 1/1/2023. C'est le neuvième exercice complet du fonds.

Le total du bilan est de 2 323 249 euros.

Le résultat net comptable est positif de 10 116,28 euros.

Les informations de cette annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Objet, missions et moyens du Fonds

Le Fonds a pour objet de promouvoir et soutenir toute activité d'intérêt général à caractère éducatif, par la mise en œuvre d'actions de formation auprès de toutes personnes, permettant la transmission réelle d'un savoir, notamment en Sciences Humaines, en complétant et renforçant l'enseignement supérieur et technique ainsi que dans les divers domaines permettant d'éclairer les courants de pensée et les débats actuels de la société.

Pour développer son objet le Fonds peut :

- financer et favoriser le développement de toute œuvre participant à son objet;
- Apporter son concours financier, matériel et moral à toutes structures éducatives et sociales d'intérêt général qui organisent des activités de formation en rapport avec l'objet du Fonds ;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- prêter, louer et mettre à disposition des moyens techniques et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- organiser des colloques, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- éditer toutes publications et autres documents d'information

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/23 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et des dispositions spécifiques aux associations, fondations et fonds de dotation prévues au règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Evènements de l'exercice

Tout comme en 2022, la situation internationale tendue, les difficultés sociales qu'a traversées le pays et la difficulté à faire appel à l'épargne auprès des jeunes sont très certainement des facteurs explicatifs de la légère diminution des fonds recueillis auprès du public de façon ordinaire, c'est-à-dire abstraction faite de dons exceptionnels. Cette diminution est une tendance de fonds qui touche l'association et plus généralement les organismes de collecte de fonds depuis quelques années maintenant. L'action de Fordef va se poursuivre sur un rythme identique à celui des années précédentes.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

A- Actif immobilisé

A1- Immobilisation brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 187	0	0	10 187
Immobilisations corporelles	2 619 098	7 926	0	2 627 024
Immobilisations financières	0	0	0	0
Avances et acomptes		0		0
TOTAL	2 629 285	7 926	0	2 637 211

A2- Amortissements et provisions d'actifs

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 547	3 396		5 942
Immobilisations corporelles	338 880	124 020		462 900
Immobilisations financières				
TOTAL	341 427	127 416	0	468 842

A3- Modes et durées d'amortissements des immobilisations

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Installations et agencements	Linéaire	15 ans
Autres immos corpos	Linéaire	3 à 8 ans

B- Immobilisations financières

Néant

C- Actif circulant

Les disponibilités financières correspondent à un livret A (30 268 €) et un compte chèques (99 741€).

PASSIF

La dotation initiale, constitutive du Fonds, est inchangée à 2 000€.

Un legs est en cours d'attribution. Les fonds dédiés se montent à 2 021 861 €.

Les dettes (185 586 €) sont constituées pour partie par du capital restant dû sur l'emprunt contracté pour l'achat du bureau (82 815 €) et du reste à payer à l'UPSC pour des frais pédagogiques engagés pour des actions de formation en France en 2023 (97 500 €).

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers auquel on peut se reporter pour une information détaillée.

Pour la collecte de fonds, FORDEF a reçu l'autorisation du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes de faire appel à la générosité du public, par l'arrêté n° 69-2021-12-07-00006 du 7 décembre 2022.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD), les variations des fonds propres et des fonds dédiés sont repris ci-après :

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	Exercice 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	261 892	285 047	1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	380 000	582 198
1.1 Réalisées en France	261 892	285 047	1.1 Collocations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	261 892	285 047	1.2 Dons, legs et mécénats	380 000	582 198
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	380 000	560 977
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	0	21 221
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	113 936	113 468			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	113 936	113 468			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	86 852	105 317			
TOTAL DES EMPLOIS	462 680	503 832	TOTAL DES RESSOURCES	380 000	582 198
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	127 416	124 766	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIE'S DE L'EXERCICE	380 000	560 977	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIE'S ANTERIEURS	586 720	623 862
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-3 376	16 485	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	966 720	1 206 060	TOTAL	966 720	1 206 059
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIE'S)	715 481	698 996
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		16 485
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-3 376	
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIE'S)	712 105	715 481

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES								
VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		À LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	2 000	0	0	0	0	0	0	2 000
Fonds propres avec droit de reprise	0	0		0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0		0		0
Réserves	0	0		0		0		0
Report à nouveau	83 947	19 739		0	0	0	0	103 686
Excédent ou déficit de l'exercice	19 739	-19 739		10 116	-3 418	0	0	10 116
								0
Dotations consommables	0	0		0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0			0		0		0
Provisions réglementées	0			0		0		0
TOTAL	105 686	0	0	10 116	-3 418	0	0	115 802

TABLEAU DES FONDS DEDIES						
2023	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde restant à engager	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Commentaire Bible		10 759,07	20 610,93	-9 851,86	14 820,00	4 968,14

AUTRES INFORMATIONS

Au 31/12/2023, le Fonds emploie une salariée à temps partiel (15 heures hebdomadaires).

Les fonctions de direction au sein du Fonds sont bénévoles. Les dirigeants ne touchent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. Ils n'ont pas de travail salarié au sein du Fonds.

Engagements hors bilan :

L'emprunt souscrit en 2017 pour l'achat de bureaux auprès de la banque BNP est rattaché à une garantie de « Privilège de prêteur de deniers ».

Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 82 815 €.